

CHEF DE SERVICE DE SECURITE S.S.I.A.P.3ème DEGRE

Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne

Durée de la formation	224 heures
Prérequis :	Diplôme de niveau 4 minimum ou VAE, ou Diplôme ERP2 ou IGH2 avec 3 ans d'expérience dans la fonction, ou SSIAP2 avec 3 ans d'expérience dans la fonction.
Objectifs :	Acquérir les connaissances nécessaires pour assurer les fonctions d'un chef des services de sécurité.
Vérification des acquis :	<ul style="list-style-type: none"> ● *Fiche d'évaluation QCM ou Questionnaire pendant ou à l'issue de l'enseignement théorique ● *Fiche d'évaluation pratique Plan ● *Fiche d'évaluation orale
Qualité des intervenants :	Qualifié SSIAP3, SSIAP2, Brevet de prévention Doté d'une expérience significative
Sanction :	Examen conforme aux dispositions de l'Arrêté du 02/05/2005 (et textes ultérieurs) Certificat de qualification SSIAP3 délivré par le ministère de l'intérieur Arrêté du 2 mai 2005.
Moyens pédagogiques et méthodes :	Diaporama ; vidéo ; ordinateur pour QCM ; PC sécurité avec SSI, main courante, RIA, extincteurs, bac à feu éco, ... Apports théoriques, mise en situation pratique.
Responsable pédagogique :	Monsieur Michel SAILLANT
Horaires d'accès : Délai d'accès :	Du lundi au vendredi de 09h00 à 13h00 puis de 14h00 à 17h00 24 heures avant le début de la formation

PROGRAMME DE LA FORMATION

1ÈRE PARTIE : LE FEU ET SES CONSÉQUENCES:

- Les principes d'éclosion et de développement du feu.
- Définir et appliquer la réaction et la résistance au feu.

2ÈME PARTIE : LA SÉCURITÉ INCENDIE ET LES BÂTIMENTS:

- Reconnaître la typologie et le type de structure d'un bâtiment.
- Se situer sur le plan d'architecte en vue d'appliquer la réglementation incendie

3ÈME PARTIE : LA RÉGLEMENTATION INCENDIE:

- Connaître et savoir utiliser la trame d'analyse d'un projet de construction
- Expliquer l'ordonnancement de la réglementation
- Appliquer les obligations réglementaires aux différents types de bâtiment

4ÈME PARTIE : GESTION DES RISQUES

- Analyse des risques.
- Réalisation des travaux de sécurité
- Document administratif

5ÈME PARTIE : CONSEIL AU CHEF D'ETABLISSEMENT

- Effectuer un compte rendu oral ou écrit et rédiger le rapport
- Actualiser ses connaissances des textes applicables

6ÈME PARTIE : CORRESPONDANT DES COMMISSIONS DE SÉCURITÉ

- La composition, le rôle des commissions de sécurité et l'importance des relations entre elles
- Contrôler et tenir à jour le registre de sécurité

7ÈME PARTIE : LE MANAGEMENT DE L'EQUIPE DE SÉCURITÉ

- La composition, le rôle des commissions de sécurité et l'importance des relations entre elles
- Contrôler et tenir à jour le registre de sécurité

8ÈME PARTIE : LE BUDGET DU SERVICE DE SÉCURITÉ

- La réalisation de budget et la fonction achat
- Gérer les contrats de maintenance des installations de sécurité

